



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf juillet à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 juillet 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D8-5-126

OBJET : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET LANCEMENT DE SON ÉTUDE PRE-OPERATIONNELLE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur Jean DUPUY, Monsieur Guy MERIEL, Madame FILLATRE Francine, (a donné pouvoir à E.DELFARIEL), DOUSSON Bruno (a donné pouvoir à JP DELACHOUX), RATTO Stéphan (a donné pouvoir à JP TERRENNE)

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.



2021D8-5-126

OBJET : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET LANCEMENT DE SON ÉTUDE PRE-OPERATIONNELLE

La Communauté des Communes des Deux Rives envisage de lancer un nouveau programme d'amélioration de l'habitat à l'échelle de son territoire.

Ce type d'opération constitue le cadre privilégié des collectivités locales pour traiter les problématiques liées à l'habitat en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et d'autres co-financeurs qui s'engagent à mobiliser leurs moyens sur le territoire rural ou urbain considéré.

Celui-ci vient s'inscrire dans le dispositif national « Petites Villes de Demain » ayant pour objet la mise en œuvre d'un projet global destiné à l'adaptation du parc de logements et son tissu urbain pour améliorer l'attractivité du territoire concerné.

Après en avoir exposé l'intérêt, le Président propose d'approuver le principe d'un programme d'amélioration de l'habitat sur le territoire communautaire.

Pour sa mise en place, il propose donc de lancer une consultation pour désigner le prestataire qui mènera l'étude pré-opérationnelle indispensable à la définition et au calibrage de l'opération.

Le montant de l'étude pré-opérationnelle est estimée à 65 000 € HT.

Elle est susceptible d'être subventionnée par l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Étude pré-opérationnelle en vue de la mise en place d'un programme d'amélioration de l'habitat :

Partenaires	Montants sollicités
ANAH	32 500 € (50%)
Conseil régional	9 750 € (15%)
Conseil Départemental	9 750 € (15%)
Autofinancement	13 000 € (20%)
Total	65 000 € HT

Le Président propose donc :

- d'approuver le principe d'un programme d'amélioration de l'habitat sur le territoire communautaire,
- de lancer la consultation pour désigner le prestataire qui réalisera l'étude pré-opérationnelle,
- d'adopter ce plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les partenaires sur ces bases,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le principe d'un programme d'amélioration de l'habitat sur le territoire communautaire,
- de lancer la consultation pour désigner le prestataire qui réalisera l'étude pré-opérationnelle,
- d'adopter ce plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les partenaires sur ces bases,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

Fait à Valence d'Agen, le 19 juillet 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 20 juillet 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

21 JUL. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales le

21 JUL. 2021

AR PRÉFECTURE

APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET LANCEMENT DE SON ETUDE PRE-OPERATIONNELLE

Numéro de l'acte : 2021D8_5__126

Date de la décision : 19/07/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210719-2021D8_5__126-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 21/07/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Politique de la ville-habitat-logement

Document : [99_DE-082-248200016-20210719-2021D8_5__126-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 21/07/2021 10:38:44

Date d'envoi de l'acte : 21/07/2021 10:41:08

Date de réception de l'AR : 21/07/2021 10:49:02